

Pas le droit de prendre mes congés payés

Par patoupat, le 27/04/2013 à 19:17

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide car j'ai une question.

J'ai commencé dans mon entreprise début août 2012 en cdi. Et je viens d'apprendre que je n'aurai pas de congé payé pour l'été 2013. En effet, mon entreprise a fait construire une extension, ce qui va entraîner une réorganisation des effectifs et des horaires de travail, comme l'extension ouvre en juillet 2013, la direction ne prévoie pas de nous donner des vacances (mes collègues ont eu 2 semaines de vacances en hiver mais pas moi!) Est-ce légale? Je ne me vois pas rester plus d'un an sans vacances, je commence à fatiguer.

D'avance merci pour vos réponses!!!

Par **P.M.**, le **27/04/2013** à **19:40**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur, dans la limite de vos droits à congés payés, l'employeur est obligé de vous accorder entre le 1er mai et le 31 octobre 4 semaines continues ou seulement au moins 2 semaines avec votre accord...